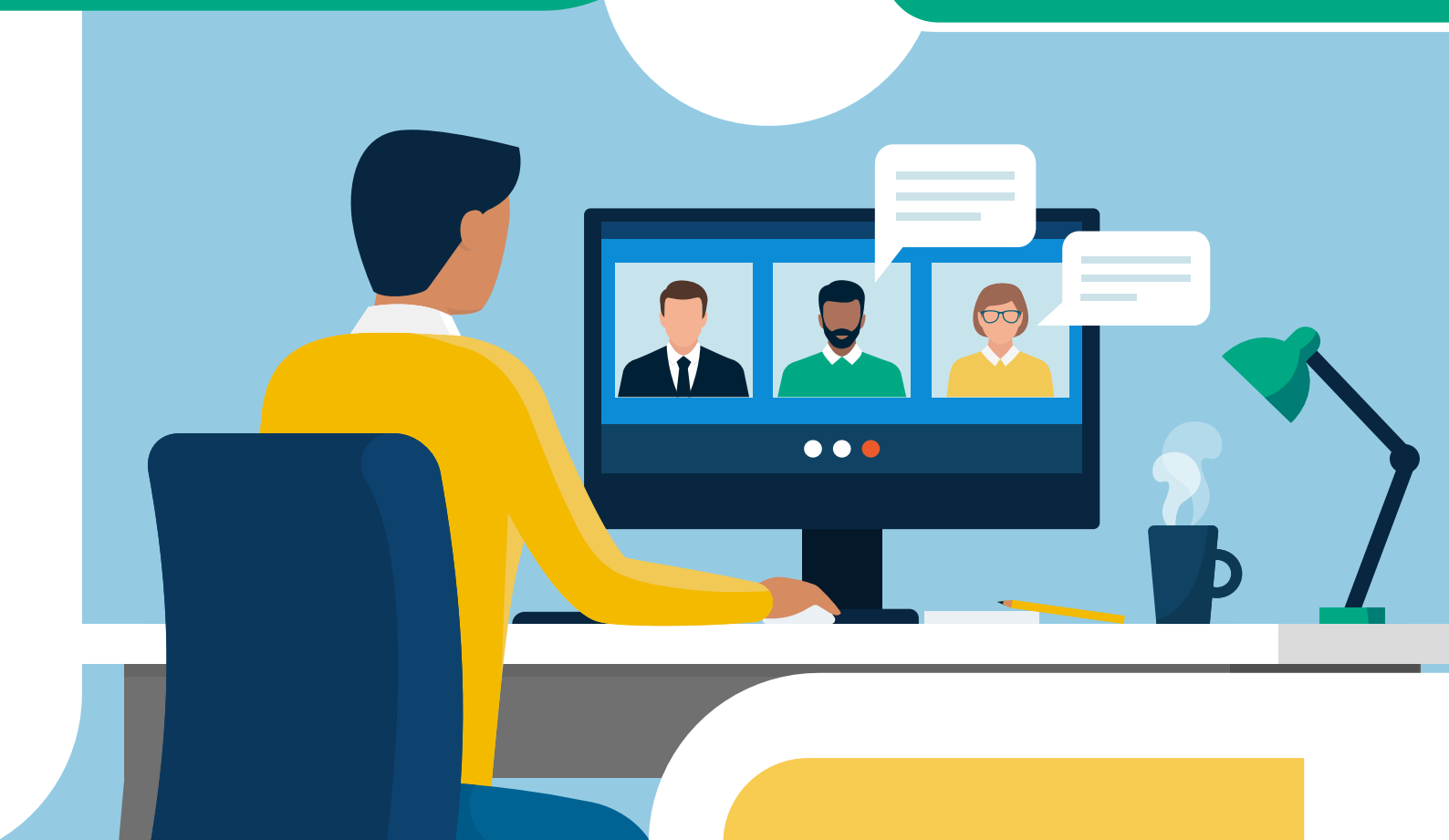


ICF HABITAT

CHARTRE UTILISATEUR DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET DE COMMUNICATION DU GROUPE ICF HABITAT



ICF HABITAT



SOMMAIRE

1	Introduction.....	3
2	Application de la charte	3
3	Documentation et formation	3
4	Utilisation légale et éthique	4
5	Accès et utilisation autorisés	4
6	Identifiants personnels	4
7	Utilisation professionnelle	5
8	Intégrité des ressources	5
9	Confidentialité.....	5
10	Cybersécurité	6
11	Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).....	6
12	Communication professionnelle	6
13	Contrôle	7
14	Utilisation des réseaux sociaux.....	7
15	Charte administrateur	7
16	Violations de la charte utilisateur	10
17	Signalement des violations.....	11
18	Mise à jour de la charte utilisateur	11
19	Conclusion.....	11

1 INTRODUCTION

La sécurité et le bon usage des ressources informatiques et de communication dépendent étroitement de la responsabilité individuelle de chaque utilisateur. L'utilisation responsable de ces outils par chacun est un facteur essentiel permettant d'assurer la sécurité globale. Pour garantir l'utilisation efficace et sûre des ressources du Groupe, chaque utilisateur doit adhérer aux principes fondamentaux suivants.

2 APPLICATION DE LA CHARTE

La présente charte concerne chaque utilisateur des ressources informatiques et de communication du Groupe : le personnel, les alternants, les stagiaires, les intérimaires, les consultants, les prestataires, et autres.

Les représentants du personnel ont été consultés et informés conformément à l'article L2323-47 du code du travail lors de l'élaboration de cette charte d'utilisation des ressources informatiques et des communications électroniques.

3 DOCUMENTATION ET FORMATION

Le Groupe développe des référentiels, guides, et autres documents pour faciliter l'application de cette charte et assurer la sécurité et l'utilisation appropriée du système d'information du Groupe. Chaque utilisateur est responsable de la consultation de ces documents sur l'intranet et de leur respect.



4 UTILISATION LÉGALE ET ÉTHIQUE

Chaque utilisateur s'engage à utiliser les ressources informatiques et de communication du Groupe dans le respect des lois et réglementations applicables. Par exemple, il est interdit d'usurper une adresse e-mail, d'échanger des informations illégales, d'envoyer ou de conserver des documents diffamatoires ou portant atteinte à la vie privée, de consulter des sites interdits, de télécharger des fichiers illégaux, d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle, etc.

5 ACCÈS ET UTILISATION AUTORISÉS

Chaque utilisateur doit s'abstenir de tenter d'accéder ou d'utiliser des ressources, des programmes ou des bases de données sans les autorisations nécessaires et les matériels autorisés. Par exemple, il serait inapproprié d'essayer d'accéder à des fichiers financiers sans l'autorisation nécessaire, ou d'utiliser un logiciel sans la licence appropriée.

6 IDENTIFIANTS PERSONNELS

Chaque utilisateur dispose d'un accès personnel aux outils informatiques mis à sa disposition (hors outils communs) grâce à des mots de passe. **Ces mots de passe sont personnels et ne doivent pas être partagés avec d'autres.** Ils doivent être renouvelés régulièrement pour maintenir la sécurité.

Tout usage d'un identifiant et d'un mot de passe d'un autre utilisateur, hormis sur demande expresse de la Direction et en accord avec l'utilisateur, est constitutif d'une usurpation d'identité qui est, à ce titre, passible de sanction.

Il est en outre interdit de conserver une copie du mot de passe sur papier ou autre support non sécurisé.



7 UTILISATION PROFESSIONNELLE

Les ressources informatiques et de communication sont principalement destinées à une utilisation professionnelle. Toutefois, un usage raisonnable à des fins privées est accepté à titre d'exception, dès lors que cela n'affecte pas la circulation normale de l'information et l'utilisation des ressources. Cet usage privé se fait dans le respect des codes et textes de loi en vigueur et ne doit en aucune manière entraver l'usage professionnel des utilisateurs. **Les fichiers et messages personnels doivent être clairement identifiés** des outils et espaces professionnels.



8 INTÉGRITÉ DES RESSOURCES

Chaque utilisateur doit respecter l'intégrité et accorder attention aux outils mis à sa disposition, comme les ordinateurs et les logiciels, en s'abstenant de les modifier, de les compléter ou d'en altérer le fonctionnement. Par exemple, **il est interdit d'installer des logiciels non autorisés ou de modifier les paramètres** d'un ordinateur sans autorisation. Par défaut, l'utilisation des logiciels à des fins non professionnelles n'est pas autorisée.

9 CONFIDENTIALITÉ

Chaque utilisateur doit respecter les règles de confidentialité des informations stockées ou transmises par le biais des ressources informatiques et de communication. **L'accès aux données, en particulier aux données personnelles des locataires ou des employés, doit être limité aux seules personnes ayant une autorisation et un intérêt professionnel légitime.**



5

10 CYBERSÉCURITÉ

La cybersécurité est l'affaire de tous. **Chaque utilisateur a le devoir de faire preuve de vigilance individuelle et collective** pour protéger les ressources informatiques et de communication du Groupe. Cela implique de rester informé des menaces, d'utiliser des mots de passe sécurisés, de maintenir les logiciels à jour, de se méfier des e-mails et des liens suspects, d'éviter les réseaux Wi-Fi publics non sécurisés, de sauvegarder les données importantes et de **signaler tout incident de sécurité**. En travaillant ensemble et en adoptant de bonnes pratiques de cybersécurité, nous contribuons à maintenir un environnement numérique sûr et protégé.

Il est interdit de désactiver ses outils et de changer la configuration d'un poste ou d'un compte utilisateur. Les consignes relatives à la sécurité informatique doivent être appliquées et respectées par l'utilisateur.

Chaque utilisateur doit utiliser le programme anti-virus, avant toute copie de données enregistrées sur un système de stockage de données, pour vérifier que ce dernier est bien exempt de virus.

11 RGPD

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les utilisateurs ont des droits spécifiques concernant leurs données personnelles. Le Groupe est engagé à respecter ces droits et à fournir des informations à tout utilisateur sur la manière dont ses données sont utilisées.



12 COMMUNICATION PROFESSIONNELLE / PERSONNELLE

Chaque utilisateur doit être conscient que certains échanges informatiques avec des tiers peuvent engager contractuellement le Groupe, engager sa responsabilité ou porter atteinte à son image. Il est important de respecter les règles de délégation de pouvoir et les directives fournies par la Direction.

ICF Habitat respecte le secret de la correspondance des messages privés présents sur la messagerie professionnelle. **Ces messages doivent être identifiés comme tels dans le sujet par la mention « Personnel » ou « Perso ».** Tout autre document ou message réalisé par ou à destination de l'utilisateur est présumé avoir un caractère professionnel. Sauf risque ou événement particulier, ICF Habitat ne peut accéder à ces fichiers qu'en présence de l'utilisateur ou si celui-ci a été dûment informé et en présence d'un représentant du personnel.

Chaque message envoyé ou réceptionné peut potentiellement servir à véhiculer des virus. Il appartient à l'utilisateur de faire attention à l'origine (l'expéditeur) du message mais aussi au contenu et notamment les pièces jointes qui ne sont pas annoncées, non familières ou qui n'ont aucun lien avec le message. En cas de doute, l'utilisateur en informe son supérieur hiérarchique ou signale l'incident via **l'application Alerte sécurité** ou le numéro d'**alerte cyber au 01 86 26 69 63**. L'utilisateur s'interdit d'ouvrir des fichiers exécutables sans accord exprès de ce dernier ou du service informatique.

6

13 CONTRÔLE

Afin d'assurer la sécurité de son système d'information, ainsi que la protection des utilisateurs et des tiers, le Groupe met en place, dans le respect des réglementations nationales et du règlement intérieur, des dispositifs de contrôle nécessaires.

14 UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX

Chaque employé du Groupe ICF Habitat doit veiller à une utilisation appropriée des médias sociaux. Il est notamment interdit de publier des contenus dénigrant l'entreprise, de diffamer des collègues ou des clients, de divulguer des informations confidentielles, etc. Par ailleurs, toute communication institutionnelle externe doit passer par le compte officiel du Groupe.

15 CHARTE ADMINISTRATEUR

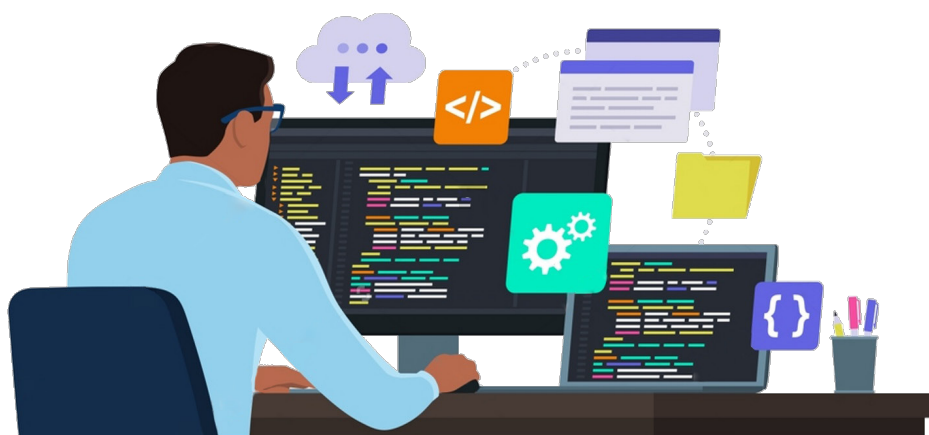
Il existe une charte spécifique pour les utilisateurs ayant des accès privilégiés au système d'information. Cette charte définit les responsabilités supplémentaires de ces utilisateurs et les mesures de sécurité supplémentaires qu'ils doivent prendre.

16 VIOLATIONS DE LA CHARTE UTILISATEUR

Toute violation de cette charte peut entraîner des mesures disciplinaires, allant d'un simple avertissement à une suspension ou à un licenciement. En outre, si la violation implique une activité illégale, des poursuites judiciaires pourraient être engagées.

À titre d'exemple, peut être considéré comme un acte enfreignant la présente charte ou les législations en vigueur le fait de :

- **Diffuser des informations confidentielles relatives à l'employeur, ses partenaires, ses clients ou ses employés** à des tiers non autorisés ou bien diffuser des messages constituant une infraction, telle que l'atteinte à la vie privée d'autrui ou la violation du secret professionnel. L'obligation de confidentialité continuera aussi longtemps que lesdites informations n'auront pas été rendues publiques par ICF Habitat.
- **D'envoyer des messages ayant pour objet ou pour effet la diffusion d'informations à caractère politique, religieux ou philosophique**, tels que des revendications, des pétitions ou des prises de position.
- **D'envoyer ou de consulter des contenus susceptibles de porter atteinte à la dignité d'autrui**, tels que des propos diffamatoires, injurieux, malveillants, menaçants, provocants, calomnieux ou heurtant la sensibilité d'un tiers. Il est interdit d'utiliser les moyens mis à disposition de l'utilisateur pour porter atteinte à la vie privée d'autrui, à sa réputation ou pour harceler une personne, que ce soit par l'émission d'images, de messages ou sous toute autre forme.
- **De consulter ou participer à des sites illégaux** (pédopornographie, incitation à la haine raciale, négationnisme, incitation à la violence...).
- **De stocker, diffuser ou télécharger des données protégées par le code de la propriété intellectuelle**, en violation des lois relatives au droit d'auteur.
- **D'utiliser l'identifiant et mot de passe d'un autre utilisateur** pour prendre connaissance du contenu de sa messagerie, ceci constituant une violation du secret des correspondances.
- **D'intercepter une correspondance privée** émise par le biais de la messagerie électronique ou tout autre moyen de télécommunication ou de s'introduire ou se maintenir d'une manière frauduleuse dans un système informatique.
- **D'utiliser les ressources informatiques dans le cadre d'une activité professionnelle ou non, étrangère au contrat de travail**, sans l'accord exprès de la Direction.



17 SIGNALEMENT DES VIOLATIONS

Tout utilisateur **témoin ou victime d'une violation de cette charte doit la signaler immédiatement** à la DSI ou aux Ressources Humaines. Cela permettra de prendre les mesures appropriées pour résoudre le problème et prévenir de futures violations, c'est-à-dire tout incident, anomalie, malveillance ou risque d'intrusion.

À titre d'exemple, ces violations peuvent avoir comme symptôme ou conséquence :

- La perte ou le vol d'un PC portable ou d'un smartphone ;
- La perte ou le vol de supports informatiques tels que clé USB, DVD et CD, disque amovible, contenant des données ;
- La suspicion de la présence d'un virus informatique ;
- La réception d'un nombre anormalement important de courriel SPAM.
- Cette liste n'est pas exhaustive.

18 MISE À JOUR DE LA CHARTE UTILISATEUR

La présente charte peut être mise à jour à tout moment pour refléter les changements dans nos politiques, nos pratiques ou nos obligations légales. Les utilisateurs sont encouragés à consulter régulièrement cette charte pour rester informés de ces changements.

19 CONCLUSION

Cette charte a pour objectif d'impliquer pleinement la responsabilité de l'utilisateur dans l'utilisation responsable, éthique et légale des ressources informatiques et de communication du Groupe. Le non-respect des règles qui y sont définies peut entraîner la suspension immédiate des droits d'accès de l'utilisateur non conforme, sans préjuger des sanctions disciplinaires qui pourront être prises à son encontre.

En suivant les principes énoncés dans cette charte, les utilisateurs sont acteurs de la préservation de la sécurité du système informatique et des informations de l'entreprise, et du maintien d'un environnement de travail sain et respectueux.

Je soussigné(e) _____, reconnais avoir lu et compris la charte utilisateur d'ICF Habitat et m'engage à la respecter.

Date : __ / __ / ____

Signature : _____